

ment, d'aboutir à des statistiques impressionnantes en ce qui concerne le pourcentage de personnes qui parlent couramment l'anglais ou le français. Ces objectifs se rattachent plutôt au souci bien humain de veiller à ce que tous les Canadiens, et en particulier ceux qui sont au service du Gouvernement fédéral, soient à même de se sentir parfaitement à l'aise en travaillant dans leur propre langue.

Lors d'un discours que j'ai donné en français à un déjeuner du Club de Réforme de Montréal quand j'étais Ministre des Finances, j'ai dit que "le but du Gouvernement actuel est de donner à tous les Canadiens le droit de s'exprimer soit en français soit en anglais et d'être compris lorsqu'ils ont affaire au Gouvernement fédéral, tout au moins dans la capitale". Je suis même allé jusqu'à déclarer que "pour la première fois, des Canadiens dont la langue maternelle est le français pourront rivaliser sur un pied d'égalité avec les Canadiens anglophones". Il est clair que ces objectifs sont d'une importance particulièrement fondamentale au sein de la Fonction publique elle-même.

Mon souci immédiat en tant que Ministre des Affaires extérieures, et votre Ministre à vous qui faites partie de ce Ministère, doit être d'assurer que ces objectifs seront atteints le plus complètement et le plus rapidement possible tant à Ottawa qu'à l'étranger. C'est pourquoi notre Ministère prévoit d'honorer les deux grandes dates limites qui figurent dans la déclaration de principes du Gouvernement, ce qui implique qu'en 1970 pour les nominations de l'extérieur, et en 1975 pour l'avancement, il faudra normalement posséder une bonne connaissance des deux langues ou bien consentir à l'acquérir dans un délai raisonnable aux frais de l'Etat.